

Le Jardin et Vous

Conditions générales d'adhésion

Adhésion

Le principe : les Jardins de Cocagne sont des jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale et professionnelle. Ces jardins permettent à des salariés en parcours professionnel de retrouver une dynamique professionnelle et un emploi.

- L'adhésion au jardin est l'acte par lequel l'adhérent affirme son partage du projet associatif. Il s'agit d'un engagement citoyen de soutien à une initiative d'insertion par l'activité économique. Il se traduit par la participation au collège d'adhérents consommateurs.
- Adhérent : Il existe 2 modalités d'adhésion :
 - **L'Adhérent - consommateur** : l'engagement se traduit par l'achat hebdomadaire d'un panier de légumes et par le paiement d'une cotisation annuelle.
 - **L'Adhérent simple ou de soutien** : il est possible d'adhérer au jardin sans souscrire à l'achat de panier. Dans ce cas, l'adhérent verse uniquement la cotisation. Il peut également verser une contribution supplémentaire de soutien.
- Cotisation : elle est fixée à 18 € (dont une partie pour le Réseau Cocagne). Elle devra être renouvelée chaque année civile.

Abonnements et Paniers

- **1 formule d'abonnement** : 1 panier hebdomadaire avec possibilité d'annulation d'1 panier, à l'initiative de l'adhérent, 5 fois au cours de l'année civile. En cas d'adhésion partielle (au cours d'une année civile), possibilité de cumul d'1 annulation par trimestre.
- **2 formules de paniers** :
 - **11€30** → pour 3/4 personnes
 - **15€30** → pour 5 personnes et +

Les paniers contiennent en moyenne 4 à 5 variétés de légumes de saison chaque semaine. Une consigne de 5 € sera demandée pour le contenant. Le renouvellement des contenants usés est assuré par le Jardin de Cocagne. Chaque contenant non retourné fera l'objet d'une facturation à raison de 5 Euros.

Livraisons

Le retrait des paniers a lieu à des horaires et des lieux déterminés par l'association.

- **St Macaire du Bois**, au jardin : L'Humeau de Bray - 49260 St Macaire – le **JEUDI** de **12h à 16h**
- **Saumur**, ASPIRE « Le Magasin » : 270, rue du Clos Bonnet - 49400 Saumur – le **VENDREDI** de **11h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30**
- **Saumur**, GARE SNCF, 2, avenue David d'Angers – 49400 Saumur – le **MARDI** de **16h30 à 19h30**
- **Montreuil Bellay**, Société « LES AMIS », 42 rue Dovalle - 49260 Montreuil Bellay – le **JEUDI** de **16h30 à 20h**
- **Doué la Fontaine**, à la mairie annexe de Soulanger : 42 route de Saint-Georges – 49700 Doué la Fontaine – le **JEUDI** de **12h15 à 13h15**
- **Le Puy Notre Dame**, au « Chai de la Paleine » : 10 place Jules Raimbault - 49260 Le Puy Notre Dame – le **VENDREDI** de **11h à 19h30 et le samedi matin de 8h à 12h**.
- **St Hilaire-St Florent**, rue de l'Abbaye – 49400 Saint Hilaire-Saint Florent – le **VENDREDI** de **11h45 à 12h45**

Lors du retrait, l'adhérent consigne sa venue sur un document prévu à cet effet. Il rapporte chaque semaine le contenant vide de la semaine précédente.

Plusieurs adhérents peuvent se regrouper et solliciter le dépôt de plusieurs paniers dans un autre lieu (par exemple dans une entreprise). Chaque demande de création d'un nouveau lieu fera l'objet d'une étude.

Jours fériés, vacances et défaut de retrait

- En cas de mardi, jeudi ou vendredi férié, la livraison sera effectuée un autre jour de la semaine : les adhérents seront prévenus à l'avance des changements.
- Tous les ans, le Jardin ferme une semaine durant les vacances de Noël et deux semaines au cours du premier semestre : il n'y aura pas de panier durant ces périodes.
- L'adhérent absent le jour du retrait, prévient l'association 15 jours avant la livraison. Lorsque l'adhérent ne retire pas un panier et qu'il n'a pas respecté le délai de prévenance, le panier est considéré comme consommé. Si l'adhérent le souhaite, tout panier oublié peut être transformé en panier solidaire.

Panier solidaire

Le panier solidaire est une formule qui permet de donner ponctuellement son panier hebdomadaire de légumes à une personne qui ne bénéficie pas de revenus suffisants. Il peut être déclenché lorsque vous oubliez de venir chercher votre panier. Dans ce cas l'association se charge de le donner.

Communication

Régulièrement, une feuille de liaison communément nommée « feuille d'artichaut » sera communiquée aux adhérents. Dans cette feuille, les adhérents peuvent trouver des informations, des réflexions, des recettes, des invitations à des réunions, etc.

Un cahier de liaison est également disponible sur les lieux de dépôt pour que chaque adhérent puisse y inscrire ses idées, ses observations ou autres commentaires.

Paiement

Le règlement s'effectue selon le mode de paiement choisi par l'adhérent sur le bulletin d'adhésion.

- Par prélèvement mensuel : Montant du prélèvement = (nombre de paniers consommés dans le mois civil) X (prix du panier)
- Par chèque mensuel : à réception d'une facture
Le montant de la cotisation annuelle et celui de la consigne pour la première année, feront l'objet d'un prélèvement et d'une facture différenciés.

Désengagement

L'adhésion n'est pas limitée dans le temps. Lorsque l'adhérent souhaite interrompre son engagement, il informe par courrier le Jardin en respectant un préavis de 2 mois.

Modification des conditions générales d'adhésion

Le Jardin se réserve le droit de modifier les conditions d'adhésion. Dans ce cas, l'adhérent sera informé par écrit en respectant un préavis de deux mois avant la mise en vigueur. Afin de maintenir une quantité stable de légumes dans les paniers, une révision annuelle du prix du panier est effectuée au 1^{er} septembre de chaque année. Les adhérents sont informés des nouveaux tarifs avec un délai de prévenance de 2 mois.

mise à jour janvier 2012